

BUGSTER® EC

Insecticide polyvalent contre rampants et volants.

Utilisation

BUGSTER® EC est autorisé pour combattre les insectes volants et rampants: mouches, ténébrions, poux rouges, puces, araignées, guêpes, moustiques, mites, coléoptères, fourmis, cafards, puces et culicoïdes.

Ce produit est destiné à un usage professionnel. Il peut s'utiliser en pulvérisation dans les bâtiments d'élevage de ruminants, de porcs, lapins, équins et dans les élevages de volailles. Le produit est agréé pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques, du matériel d'élevage, du matériel de transport des animaux. BUGSTER EC est aussi autorisé pour le traitement insecticide du matériel de transport, du matériel de stockage et des locaux de stockage des produits d'origine animale, en évitant tout contact avec les denrées alimentaires. Ce produit est utilisable en présence des animaux en évitant tout contact avec les animaux durant l'application.

Méthodes d'application

Lieu d'application :

Contre les insectes volants (ex : mouches) : appliquer BUGSTER® EC sur les entourages de fenêtres, les chassis, les murs et les plafonds.

Contre les rampants (ex : ténébrions) : appliquer BUGSTER® EC à la sortie des animaux et avant leur entrée sur la partie inférieure des murs (1m de hauteur) et sur une bande d'1m de large au sol le long des murs en insistant particulièrement sur la jonction entre le mur et le sol

Dosage :

PULVERISATION :

En dose d'entretien : 25 ml de BUGSTER® EC dans 5 litres d'eau pour traiter une surface de 100 à 150 m².

En traitement curatif (et contre les ténébrions) : 50 ml de BUGSTER® EC dans 5 litres d'eau pour traiter une surface de 100 à 150 m².

NEBULISATION :

En nébulisation à froid : 25 ML de Bugster EC + 600 ML d'eau + 100 ML d'agent nébulisant pour un volume de 1000m³.

En thermo-nébulisation : 25 ML de Bugster EC + 300 ML d'eau + 700 ML d'agent nébulisant pour un volume de 1000m³.

Précautions d'emploi

Empêcher la pulvérisation d'entrer en contact avec des personnes, des animaux ou des plantes ornementales. Ne laissez pas les produits alimentaires ou leurs matières premières entrer en contact avec les surfaces traitées, sauf si elles ont été lavées.

Classification : TP 18 - Soumis à la loi Egalim

ARMOSA SAS

209-217 Av de la République,
Parc de la croisée, B1-B2
93800 EPINAY SUR SEINE

T. 04.90.02.16.20

M. info-fr@armosa.eu W. www.armosa.eu

MAJJS030524



COMPOSITION

10% m/m cyperméthrine (CAS 52315-07-8) - 2% m/m prallethrine (CAS 23031-36-9)

CIBLE

Insectes volants et rampants

USAGES AUTORISÉS

Professionnel

LIEUX D'UTILISATION

Locaux domestiques, bâtiments publics, intérieur et autour des bâtiments d'élevage.

RÉFÉRENCE(S)

IN-CYP-25001 : Flacon de 500 ml
IN-CYP-25002 : Flacon de 1 L
IN-CYP-25043 : Bidon 5 L

